

## **Procès de France Télécom : le 11 juillet sera une première victoire !**

Paris, le, 8 juillet 2019,

Nos avocats Maître Jean-Paul TEISSONNIERE et Maître Sylvie TOPALOFF ont plaidé jeudi dernier devant une salle remplie par les parties civiles et les militants syndicaux.

Maître TOPALOFF a dénoncé « *Cette politique de 22 000 départs, qui est en réalité une énorme opération de destruction de l'emploi* » et qui « *a causé une souffrance inouïe* ». Maître TEISSONNIERE a conclu lui en parlant d'un « *immense accident du travail organisé par l'employeur* » et en demandant de ranger « *parmi les interdits majeurs d'une société* » ce qui s'est passé à France Télécom.

Les procureures ont brillamment confirmé vendredi les plaidoiries des avocats des parties civiles : ce sont **les peines maximales** qui sont requises pour la personne morale France Télécom (75 000 €), pour les trois anciens dirigeants (1 an de prison ferme et 15 000 €), pour les 4 dirigeants complices (8 mois de prison ferme et 10 000 €).

La fédération SUD PTT se félicite de ce premier résultat : à la fin d'un procès historique intervient un réquisitoire implacable pour des peines maximales !

Ce jeudi 11 juillet, la parole sera donnée aux 8 prévenus. Evidemment, nous souhaitons entendre des regrets adressés aux victimes et à leurs familles. Seront-ils capable de rompre avec une stratégie de défense basée sur un déni indécent ? A entendre la plaidoirie de Maître Claudia Chemarin, ce lundi, en défense de l'entreprise, on est en droit de s'interroger : pour elle, il ne s'est rien passé dans ces années-là, et il faudrait relaxer les prévenus ?

**La fédération SUD PTT appelle les salariés d'Orange et l'ensemble des fédérations syndicales à se réunir sur le parvis du Tribunal de Paris (Métro Porte de Clichy)**

**Le jeudi 11 juillet à 12h**

**pour assister ensuite dès 13h30 aux déclarations des prévenus à l'audience.**

### **Contacts :**

- LA FÉDÉRATION SUD : PATRICK ACKERMANN 06 81 23 33 84